

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N°91-241 du 22 Octobre 1991

portant approbation du Budget Prévisionnel de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurance (SONAR) pour l'Exercice 1991.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU La Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU L'Ordonnance N° 74-85 du 30 Décembre 1974 instituant le monopole des Opérations d'Assurances et de Réassurance au profit de l'Etat;
- VU Le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 89-140 du 17 Avril 1989 portant approbation des Statuts de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurance (SONAR) ;
- SUR Proposition du Ministre des Finances ;

LE Conseil des ministres entendu en sa séance du 2 Octobre 1991 ;

D E C R E T E :

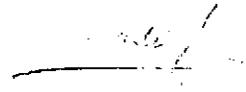
Article 1er.- Est approuvé le Budget Prévisionnel de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurance (SONAR) pour l'Exercice 1991, tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Octobre 1991

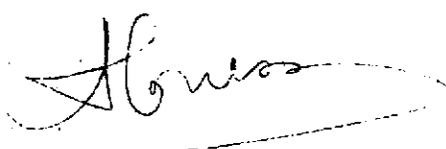
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLLO

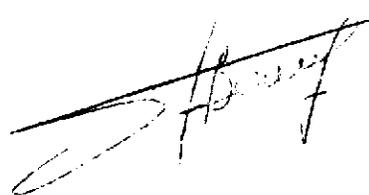
Le Ministre d'Etat, Secrétaire  
Général à la Présidence de la  
République,

  
Désiré VIEYRA

Le Ministre du Plan et de la  
Restructuration Economique,

  
Aurélien HOUESSOU  
Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances,

  
Bernard HOUEHNON  
Ministre intérimaire.-

Ampliatioms : PR 4 AN 4 CS 1 MPRE 4 MF 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 14 DB-  
DCF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 IGE 2 DCCT 1 GCONB 1 SONAR 2 BI-DAN  
2 JORB 1.-